

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Contractualisation avec OCAD3E
DELIBERATION N°20170427-80**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Le rapporteur expose qu'OCAD3E est l'organisme coordonnateur de la fin de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec OCAD3E pour bénéficier :

- de la prise en charge des DEEE collectés en déchèterie par un éco-organisme affecté par OCAD3E ;
- d'un soutien financier versés au titre de la collecte, de la sécurisation des déchèteries ou encore de la communication ;
- d'une continuité de service en cas de changement d'éco-organisme.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec OCAD3E. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir une nouvelle convention entre OCAD3E et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de contractualiser avec OCAD3E ;

Autorise le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	48 +	Représentés	8 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD